



BTSA **TECHNICO-COMMERCIAL** **PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS**

DEBOUCHES

- Technico-commerciaux chargés de la **vente directe** des produits d'origine alimentaire dans les exploitations agricoles
- Techniciens responsables de **l'approvisionnement** des entreprises de distribution de produits alimentaires (chef de rayon)
- Technico-commerciaux chargés de la **vente** des produits d'origine alimentaire dans les industries agroalimentaires
- Poursuite d'étude en enseignement supérieur : licence et master

Les taux de placement sont bons. Les stagiaires peuvent faire valoir des arguments en matière d'expérience professionnelle.

PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou demandeurs d'emploi.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaire d'un BTSA
- Soit être titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 (Bac + 2) après délibération de la commission d'admission de l'établissement

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

Cette formation spéciale en 1 an permet aux candidats d'obtenir une double compétence en connaissances techniques et en activités commerciales au sein de la filière agroalimentaire, et donc d'obtenir un emploi plus facilement.

CONDITIONS MATERIELLES

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, travailleur non salarié...)

- La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible (Etat, Conseil Régional, Pôle Emploi, Fongécif...) selon la réglementation en vigueur
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur
- Une partie des frais de transport, de repas et d'hébergement peut également être prise en charge par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur



ORGANISATION ET DUREE DE LA FORMATION

Durée de la formation

- Au total : 10 mois de septembre à juin
- Au centre de formation : 770 heures réparties sur 22 semaines
- En entreprise : 700 heures réparties sur 20 semaines par périodes de 2 ou 3 semaines.

Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation en 1 an est adapté au public déjà titulaire d'un bac + 2 : seule la formation technique, économique et commerciale est réalisée.

Cette formation est organisée en modules et comprend :

DES MODULES COMMUNS A TOUS LES BTSA TECHNICO-COMMERCIAUX

- Économie de l'entreprise
- Gestion
- Mercatique
- Relations commerciales
- Langue vivante 1 technique et commerciale

DES MODULES SPECIFIQUES AU CHAMP PROFESSIONNEL « PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS »

- Connaissance scientifiques et technologiques
- Technologies appliquées
- Economie et techniques commerciales
- Projet commercial et actions professionnelles

DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

- Les périodes en entreprise d'apprentissage permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à la réalisation d'actions professionnelles. Ces actions sont présentées et évaluées à l'oral en épreuve terminale.

Un voyage d'étude à l'étranger d'une semaine est organisé chaque année.

Voyages déjà réalisés : Allemagne, Espagne, Irlande ...

La formation est principalement axée sur l'approvisionnement et la commercialisation des produits alimentaires, mais une partie importante reste consacrée à l'enseignement de connaissances transversales dans le domaine économique et commercial



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

EVALUATION / VALIDATION

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA «Technico-commercial, produits alimentaires et boissons», diplôme national de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu :

- d'une part en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- d'autre part, par une évaluation terminale constituée de 2 épreuves orales (négociation commerciale, présentation d'actions professionnelles réalisées en entreprise de stage).

Les candidats, déjà titulaires d'un diplôme de niveau 3, sont dispensés des épreuves du tronc commun.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
CFPPA de CHATEAUFARINE
10, rue François Villon
BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com

